

Le SABATIN au fil du temps n°6

Fin mars, un Conseil Municipal renouvelé gèrera notre Commune pour les six annèes à venir et vous reprèsentera auprès de la Communautè de Communes, des diffèrents syndicats du Pays d'Othe ou du Dèpartement.

L'èlection des 23 et 30 mars diffère des prècèdentes puisque les candidats, pour ètre èlus, doivent au prèalable avoir enregistrè leur candidature auprès de la prèfecture.

Vous pourrez comme par le passè rayer et/ou ajouter des noms sur le bulletin de vote, mais, si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Au moment du vote, il est obligatoire de prèsentier aux assesseurs une pièche justifiant de votre identitè. Toutes les pièches d'identitè en ètat de validitè avec photographie sont acceptèes.

Comme par le passè, si vous ne pouvez-vous dèplacer ou ètre prèsent dans la commune le jour du vote, vous pouvez voter par procuration.

La procuration peut ètre ètablie à la brigade de gendarmerie d'Aix.

La Commune du fait de sa population sera reprèsentèe au sein de l'intercommunalitè « Du Pays d'Othe Aixois » par un seul Conseiller Communautaire (aujourd'hui, la Commune a deux sièges à la Communautè de Communes, Aix quatre. Demain Aix aura 10 sièges et St Benoist 1)

Le nombre d'èlecteurs a fortement augmentè entre le 31/12/2012 et le 28/02/2014 puisqu'il passe de 174 à 184 (90 femmes et 94 hommes, nous sommes presque à la paritè)

- Candidats au scrutin plurinominal majoritaire du 23 et 30 mars 2014

CARRE Jean-Paul, CROSIER Pascal, KERZREHO Henri, MERCIER Evelyne, RICHER Etienne, RICHER Jean-Paul, BESSON Stéphane, JOURD'HEUIL Aline, KANDIN Dominique, KNIBBE Aline, L'ETROP Laurent

- **Le bureau** de vote ouvrira le dimanche 23 mars à **la salle des fêtes** à partir de 8h et ce, jusqu'à 18h, il en sera de mème le dimanche 30 mars.



Les enfants de St Benoist ètaient rùnies le 15 dècembre par Saint Benoist Animation à la salle des fêtes pour la venue du Père noël. Thèâtre, goûter, cadeaux ètaient au menu de cette journèe qui enchanta petits et grands.



La salle était à peine assez grande pour recevoir cette personnalité qui fait rêver enfants et parents.



Lors de la réunion de Conseil du 19 décembre il a été examiné les conséquences pour le RPI de la teneur de la lettre émanant de l'Inspection Académique qui sensibilise les membres du SIVOS sur la fermeture éventuelle d'une classe dans le cadre de la rentrée 2014.

En effet, les prévisions d'effectifs (36 enfants de plus de 3 ans), amèneraient l'Education Nationale à envisager un retrait d'emploi c'est à dire la fermeture d'une classe.

La réunion avec les représentants de l'Education Nationale n'a pas fait avancer les positions, la décision devant intervenir après le renouvellement des Conseils Municipaux.

Le Conseil a également fait le point sur le dossier concernant la venue du gaz à St Benoist.

Des propos tenus lors de la dernière réunion avec GRDF concernant la pose de conduites de gaz naturel à St Benoist, il ressort que :

La desserte des rues a été revue et seules, la RD 660, la rue de l'Eglise et la rue de la Garenne seront concernées par ce projet.

En ce qui concerne la rue de la Garenne cette rue de faible densité de population est indispensable au projet car elle desservira le lotissement des Cornées.

En fonction de cette nouvelle desserte, une nouvelle approche financière doit être remise au Conseil.



Le 22 décembre, l'Ecole Intercommunale de Musique du pays d'Othe organisait dans notre église un concert. Ils ont chanté et nous ont enchantés, l'église était comble pour entendre cette troupe menée de main de maître par leur chef de chœur Nicolaï COK



01/03/14

Ce concert marqua la fin des différentes manifestations 2013 dans notre village, ce fût une année riche en divertissement de toutes sortes.



Les Conseillers Communautaires se sont retrouvés lors de la pose de la première pierre du « chantier Artémise » sur la zone industrielle de Vulaines.



Ce fût un moment de convivialité où chacun a pu se féliciter de voir aboutir ce dossier mené par la Communauté de Communes permettant ainsi la création d'une quinzaine d'emplois. L'usine devrait normalement être opérationnelle courant avril et recyclera ampoules et tubes d'éclairage nouvelle génération.



Dès le début de l'année 2014, le Conseil vous présenta à la salle des fêtes ses vœux. Ce fût l'occasion de faire le point sur les différents investissements réalisés dans la Commune en 2013 et de vous parler du futur 2014.

Pour cette occasion, Yves Fournier, Marc Domèce, Nelly Fandard, Roger Bruggman étaient des nôtres ainsi que Christelle Simon, Directrice de nos écoles.

Comme d'habitude vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions. Le verre de l'amitié clôtura les différents discours.



01/03/14

Lors du Conseil du 07 janvier, la réforme du rythme scolaire a été une nouvelle fois abordée. Aucune solution n'a été à ce jour trouvée pour occuper les enfants puisque les classes doivent se terminer dès le mois de septembre à 16h15 et que les cars de ramassage ne prennent les enfants qu'à 17h.

Plusieurs projets ont été soumis à l'Education Nationale, sans véritable approbation de leur part. Double difficulté, les classes ne doivent pas servir pour abriter les activités périscolaires.

Devant ces embûches, nous avons formé une commission constituée de représentants de parents d'élèves, d'institutrices, et d'élus afin que celle-ci propose au SIVOS des activités cohérentes et compatibles avec le budget des Communes. Elle rendra ses conclusions au mois d'avril.



En ce mois de janvier, Céline avait convié les sabatins à la traditionnelle « galette des rois ». Dans une ambiance bon enfant, les quelque quatre-vingt participants ont tiré les rois et élu leurs reines. Le repas fût comme toujours à la hauteur de l'événement et le temps pour une fois n'était pas à la pluie.



A peine avons nous fini de tirer les rois, que par ce beau dimanche de février, le roi « Jean III » arrivait à la salle des fêtes.

Nous étions en nombre venus l'accueillir, lui et sa suite, ils nous ont divertis, nous ont fait rire tout au long de l'après-midi.

Merci à COME 10 pour cet excellent moment.



Elections municipales :

- Un peu d'histoire :

L'élection, fondement de la démocratie...

La désignation des électeurs du et des gestionnaires de la commune (maire et conseillers municipaux) ne va pas de soi, et les régimes autoritaires ont toujours veillé, au minimum, à surveiller les conditions de désignation des exécutifs locaux, et plus souvent encore, à les désigner eux-mêmes.

Si les premières « chartes municipales », apparues vers le XIIème siècle, donnaient de réels pouvoirs au maire, sa désignation supposait souvent l'approbation du seigneur local, voire du roi. C'est ainsi qu'en 1692 Louis XIV supprime l'élection pour instaurer la « vénalité » de l'office du maire, qui fut rétablie, supprimée à nouveau et rétablie en 1787 à la veille de la Révolution, mais au suffrage censitaire qui excluait du vote, outre les femmes « naturellement », les « sujets » ne payant pas un impôt suffisamment élevé.

La loi du 14 décembre 1789 qui crée la commune, d'ailleurs sous le nom de « municipalité », prévoit que « le chef de tout corps municipal portera le nom de maire », qui sera élu pour 2 ans, et « prêtera serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi ». La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), d'inspiration bonapartiste, met le maire « dans la main du préfet », qui le désigne, comme ce dernier l'est dans celle du gouvernement.

Ce n'est que par la loi du 5 avril 1884, la « charte municipale » sous le nom de laquelle elle est souvent désignée, que l'élection du maire est définitivement rétablie, si l'on fait abstraction du régime de Vichy. Il s'agissait, dans l'esprit du législateur de l'époque, d'amorcer un début de décentralisation qui apparaissait comme un contrepoids face au centralisme des régimes autoritaires précédents.

Si le maire est bien un élu issu indiscutablement du suffrage universel, son choix n'est cependant, à la différence des députés à l'Assemblée Nationale, qu'indirect. Deux raisons semblent expliquer cette particularité.

La première est historique. Il n'est pas certain que le législateur de 1884, bien que soucieux de rétablir la démocratie au niveau local, n'ait pas quelque peu hésité devant les risques d'un suffrage universel direct, dans une société où la République était encore toute récente et fortement contestée par une partie de l'électorat. Sans doute, les excès de la période révolutionnaire étaient-ils encore présents à son esprit.

La seconde est plus pratique : l'élection au scrutin universel indirect avait donné de bons résultats, et était entrée dans les mœurs : le rétablissement de la légalité républicaine par l'ordonnance du 9 août 1944, en rétablissant l'élection des maires, a paru au gouvernement provisoire de la République française une rupture suffisante avec le régime de Vichy.

(Source La Vie Communale, G.-D. MARILLIA)

Informations diverses

La carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans.

Cet allongement de 5 ans de la durée de validité de la CNI concerne uniquement les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à des personnes majeures

- A partir du 01 janvier 2014

- Ou entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les cartes délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de leur durée de validité sera automatique. Elle ne nécessitera aucune démarche. La date de validité inscrite sur cette pièce ne sera pas modifiée.

En revanche, la prolongation de 5 ans ne concerne pas les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes mineures. Ces dernières conservent une durée de validité de 10 ans.

01/03/14

Collectes des encombrants 2014

La Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois procédera à la collecte des encombrants à St Benoist le :

- vendredi 20 juin
- et le
- vendredi 17 octobre

Bon trimestre à vous tous

H.Kerzreho